

COMPTE RENDU

COMMISSION FINANCES

MARDI 22 FEVRIER 2016 17 HEURES A QUILLAN

Présents : Jacques Galy, Evelyne Garros, Jean Pierre Esposito Jean Jacques Marty, Pierre Castel, Ilias Zinsstag, Serge Mounie et Igor Beloff et Isabelle Martinez

Excusés : Jean Christophe Gauvrit, Yves Aniort,

ORDRE DU JOUR :

- Le Débat d'Orientation budgétaire
- Les AC

Introduction de M Galy, Vice Président aux Finances :

D'une manière générale il a du mieux dans les différents budgets.

Jusqu'à présent nous avons « essayer les plâtres » et l'objectif est de faire de l'année 2016 une année de référence. Tout de même l'avenir est inquiétant (réduction des aides de l'Etat, un territoire qui souffre avec la baisse de sa population, la fermeture d'entreprise...)

Des choix sont donc à faire...

Le Débat d'Orientation budgétaire

Cf. document en pièce jointe.

Quelques précisions :

3 types de convention pour les travaux pourront être conclues avec les communes :

- Une convention qui précise que la commune achète le matériel et seul les travaux seront facturés
- Une convention précisant qu'une avance de moitié sera versé par la commune à la communauté de communes
- Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

Pour rappel le poste de la charte forestière est co financé par la CdC du Limouxin et de Couiza.

En 2015, la Communauté de communes a payé la cotisation FIPHFP de 2014 et de 2015 soit :

Pour rappel la cotisation FIPHFP 2014 était de 67 468.82 €

Et la cotisation 2015, de 56 189.46 €

Il a été demandé une remise exceptionnelle auprès du directeur National du FIPHFP, l'argumentation portait sur la jeunesse de la communauté de communes.

Nous avons reçu le 19 novembre une réponse favorable du directeur nous accordant une remise exceptionnelle de 45 339.71 €, portant ainsi la cotisation 2014 à 22 129.11 €

En 2015 nous avons réajusté la déclaration, du fait qu'un agent nous a communiqué ses informations une fois la déclaration faite. La remise pour l'année 2015 est de 4765 €. Soit pour 2015 : 51 424.46 €
Avec la création du CIAS, la cotisation 2016 sur l'année 2015 devrait être réduite.

Concernant le Très Haut Débit : Les travaux sur notre territoire devraient avoir lieu en 2018. Mais l'appel à crédit du SYADEN débutera 2016.

Des recettes peuvent être possibles avec les projets Photovoltaïques et éoliens. Ca va demander du temps et des choix politiques devront être faits.

Il est proposé d'étudier la possibilité de faire appel à une société spécialisée pour retravailler sur la revalorisation des bases des valeurs locatives, car sur certaines communes les bases n'ont pas évoluées depuis plus de 20 ans.

Il est possible de « doper » les dotations de l'Etat en travaillant sur la mutualisation :

- Mutualisation des services (services techniques comme avec Ginoles, temps périscolaire comme avec Axat....)
- Mutualisation de matériel... (Pour l'entretien des stades, l'éclairage public...)

Concernant la compétence urbanisme, (service anciennement géré par l'Etat) il est difficile de refacturer aux communes, car pour rappel il est interdit de refacturer aux usagers. Ce service pourrait être fiscalisé.

Il est proposé de faire des simulations d'augmentation des impôts à petites doses.

Car 60 000 € divisé par 15 000 habitants, cela représente moins de 4 €

Une augmentation d'un point sur les taux représenterait 350 000 €, soit 24% de cotisation en plus.

La commission finances propose une augmentation à 0.5 point soit un gain de 175 000 € environ, qui permettrait de financer le service urbanisme et d'avoir une marge.

Pourquoi ne pas essayer d'agrandir le territoire intercommunal en rattachant certaines communes de la CdC Couiza. Les communes nous lancent des appels dans la presse locale (Rennes le Château, Luc sur Aude, Montazels...

Le FPIC, il est possible de changer les règles de répartitions du FPIC à condition d'avoir l'unanimité du conseil communautaire. Il est proposé de reverser aux communes le même montant que 2015. Par contre l'augmentation du FPIC est gardée par la communauté de communes, soit en 2016 près de 150 000 €. Ce montant peut couvrir les actions du CEJ par exemple.

Les AC

Il est proposé :

La part 2013 est compensée à l'euro près et c'est acté

La part lié aux charges transférées est validé par la CLECT

Par contre les effets de compensation sont stoppés. Mais globalement cela ne change rien.